

NICOLAS NISCEMI

nnafpad93@gmail.com

AFPAD, PIERREFITTE-SUR-SEINE, FRANCE

ASSOCIATION POUR LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AU DROIT (AFPAD)

PRÉSENTATION

L'AFPAD est une structure reconnue par les institutions mais aussi par les habitants, comme un lieu d'accès au droit, de médiation et de citoyenneté. Au travers de ses projets, l'AFPAD touche toutes les tranches d'âge de la population pierrefittoise. Ces trois domaines d'activités sont tous reliés par la médiation.

Nous avons apporté un soin particulier à la formation de toutes les personnes travaillant sur les projets de l'association. Il faut que nous puissions adopter la même posture de médiation au sein de la structure pour intervenir avec bienveillance auprès des habitants.

L'ACCUEIL À L'AFPAD

L'accueil est la première étape. Une étape essentielle, car c'est le premier contact avec les habitants, c'est là aussi que les personnes doivent se sentir écoutés. Cette écoute active crée un lien de confiance. Nous pouvons ainsi mieux comprendre la situation, le vécu et ainsi pouvoir orienter vers le meilleur professionnel de l'association ou bien un partenaire. Nous mettons cette fonction de tiers au cœur de notre relation avec les habitants et les institutions.

Dans l'accès au droit, notamment sur la partie parentalité, où nous avons un accueil individuel des parents en difficulté. Il est important pour notre référente parentalité d'adopter la posture de tiers auprès de la personne, pour faciliter l'accompagnement et la responsabilisation de la personne face à ses problèmes. Nous les aidons à trouver une solution mais les personnes doivent aussi être actrices dans la recherche de cette solution.

Nous faisons aussi une approche collective, avec des groupes de parents, en travaillant sur des espaces communs autour de thématiques touchant aux enfants, à l'adolescence, aux méthodes éducatives, tout ce qui peut venir en soutien de la parentalité.

Nous pouvons travailler aussi sur des questions touchant à l'identité multiple autour de conférence dans lesquelles les habitants, qui sur le territoire de Pierrefitte sont de différentes origines (plus de 70 nationalités différentes), sont des acteurs essentiels pour travailler sur ces questions. Nous donnons ainsi un espace de parole où les habitants, parents et adolescents peuvent parler librement des conflits intra personnels liés à la question de l'identité. En créant ces espaces de médiation, nous donnons aux personnes la possibilité d'évacuer des tensions, et de les amener à trouver des réponses.

Quand nous parlons d'Accès au Droit, ce sont aussi les intervenants: les avocats, les juristes, les écrivains publics, le délégué du Défenseur des droits, la caisse d'allocations familiales; toutes ces personnes partagent le projet de l'AFPAD comprennent le sens de la médiation, ils savent de quoi nous parlons, ce qui permet aussi une orientation vers la médiation en interne pertinente.

La recherche de solutions ne se fait jamais au détriment du droit des personnes, c'est pourquoi l'accès au droit est articulé avec la médiation. Nos médiateurs peuvent aussi orienter vers les professionnels du droit.

Dans le projet médiation de l'AFPAD, nous avons des partenaires avec lesquelles nous avons mis en place nos projets.

LES PARTENAIRES DE L'AFPAD

Les bailleurs. Les conflits sont essentiellement centrés sur les troubles de voisinage, les relations entre locataires, problème de dégradation sur une résidence. Le bailleur peut demander l'intervention de l'AFPAD. Nous sommes en partenariat avec quatre bailleurs et nous travaillons sur une approche individuelle et collective.

Sur l'approche individuelle, il s'agit d'orientation par le bailleur de situations conflictuelles entre locataires. Nous intervenons dans ce cas précis dans le cadre d'un processus de médiation avec des entretiens préalables et une rencontre des deux parties. Un suivi des situations permet de voir l'évolution à court et moyen terme.

L'approche collective est plus centrée sur les problématiques touchant un site de logements. Avec le bailleur, nous faisons d'abord une information

générale auprès des locataires en allant à leur rencontre avec l'équipe de médiateurs pour établir un premier contact et obtenir un retour sur la situation. Ensuite, nous organisons une rencontre entre l'ensemble des locataires, le bailleur et en présence des médiateurs de l'AFPAD. Ce type de rencontre collective permet de faire un état de la situation en direct, en présence du bailleur qui peut, à cet instant, apporter des réponses claires et précises sur les actions qu'ils vont mener pour améliorer l'habitat social et les conditions de vie des locataires.

Cette méthode permet de créer un espace de médiation où les médiateurs sont garants du cadre. Un suivi est effectué avec parfois la nécessité d'organiser une autre rencontre pour voir quelles sont les évolutions de la situation et les ajustements à prévoir.

La police nationale c'est un autre partenaire essentiel. Depuis 2005, nous avons une convention avec le parquet et le commissariat de police de Stains, Pierrefitte.

Cette convention permet une orientation des mains courantes vers la médiation, où comment apporter une réponse sociale à des faits qui ne rentrent pas dans le cadre de l'infraction pénale. De ce fait, elles ne sont pas enregistrées en tant que plainte mais simplement main courante, un signalement d'une situation.

Les conflits sont divers: les relations dégradées entre deux ou plusieurs personnes liées parfois à des problèmes de voisinage, de mitoyenneté, de violences verbales qui ont conduit les personnes à déposer une main courante au commissariat. Nous sommes dans le cas précis de la relation habitant/institutions, où souvent les personnes sollicitent la police pour trouver la solution à leur problème à leur place.

Les personnes ne conçoivent pas qu'elles sont partie prenante au conflit et que les deux parties détiennent ensemble la solution. Nous savons bien que les conflits ne dureraient pas longtemps, si le tort n'était que d'un côté.

Pour que cette information et cette sensibilisation à la médiation soient toujours présentes au sein du commissariat, nous avons des permanences deux fois par mois. Les médiateurs sont présents dans les services du commissariat pour communiquer, pour informer, pour expliquer quel est leur rôle, leur fonction et l'intérêt de ce partenariat avec le commissariat. Cette présence est essentielle au bon fonctionnement du partenariat.

L'Education Nationale c'est un autre partenaire de la médiation. Nous avons différents projets en direction des élèves. En effet, nous avons différents types d'intervention au sein des établissements.

Tout d'abord, dans *les écoles élémentaires*, où nous intervenons avec des ateliers sur la prévention des violences, notamment comment privilégier la communication, la prise de parole plutôt que de communiquer par des violences physiques ou verbales.

Les enseignants sollicitent nos ateliers après que nous les ayons présentés au sein des écoles en début d'année scolaire. Une démarche préventive pour faire face aux violences verbales et je dirais même psychologique dans le cas du harcèlement scolaire. Ici, la médiation est vue comme un outil de prévention des violences.

Toujours dans le cadre des écoles élémentaires, nous mettons en place des projets de médiation par les pairs portés par l'école. Dans ce cas précis, nous avons travaillé à la fois sur la prévention des violences mais aussi sur la gestion de conflits pour faire face aux micro violences.

Comme tout projet de médiation par les pairs, le rôle et l'implication des adultes sont un gage de réussite. Nous faisons auprès des enseignants des séances de sensibilisation et de formation à la médiation avec l'objectif de comprendre les étapes de mise en place d'un projet médiation par les pairs, le rôle du médiateur et sa posture. Les objectifs d'un tel projet étant la diffusion que cette culture de médiation dans l'école et en dehors.

Il s'agit d'un projet intégrant la direction, les enseignants, les élèves et les parents. Ce type de projets ne concerne pas que les professeurs et les élèves. Il doit y avoir une dynamique mise en place avec l'ensemble de la communauté éducative. Le suivi et l'évaluation avec les enseignants et les élèves ont une importance capitale pour la continuation du projet et les améliorations à y apporter.

Aux collèges nous avons quatre champs d'intervention.

Le premier, la formation des délégués de classe. Pour cela, nous formons ces élèves à la médiation avec l'objectif de leur donner un outil complémentaire dans leur fonction au sein du collège et de la classe: celui de médiateur en travaillant avec eux la posture, la communication et les domaines d'intervention. C'est pourquoi, chaque année, en accord avec les chefs d'établissement, nous organisons des cycles de formation à destination de tous les délégués des trois collèges de la ville.

Grace aux délégués, nous assurons la diffusion de cette culture de médiation et contribuons à l'amélioration du climat au sein du groupe classe.

Le deuxième champ, concerne le travail mené auprès des élèves temporairement exclus des trois collèges. Nous avons créé en 2008 un dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus; son nom: "fil continu".

Dans ce dispositif, qui est un espace de médiation, nous travaillons principalement sur la compréhension de la sanction. Sortir les élèves

d'un face-à-face avec l'institution (collège) et surtout faire en sorte qu'ils ne soient pas dans un sentiment d'injustice ou une volonté de vengeance. Le motif de leur exclusion est souvent lié à une réaction sous le coup de l'émotion, car nous sommes en présence d'élèves qui n'arrivent pas à communiquer par la parole. C'est pourquoi, il est essentiel pour l'élève, de comprendre, que "la colère est une défaite contre soi-même".

La médiation a une place fondamentale avec ces élèves exclus, car les outils utilisés et la posture des médiateurs qui interviennent, favorisent la création d'une relation de confiance avec ces enfants. La création de ce lien nous permettra d'aborder leurs difficultés au sein de l'école et de travailler aussi avec leurs parents. On ne peut concevoir un changement auprès des élèves si en parallèle nous ne faisons pas un travail avec les parents.

Les comportements violents des élèves, comme les violences verbales ou physiques, le manque de respect vis-à-vis des adultes, ne sont que les symptômes de problématiques plus profondes. Il s'agit le plus souvent de problématiques familiales et sociales: logement, travail; ou bien juridique: séparation, divorce, régularisation; ou bien relationnelles: perte d'autorité auprès des enfants, famille monoparentale...

Nous avons en permanence cette posture de médiation avec les élèves exclus et les parents. Nous abordons aussi la notion de citoyenneté, les droits et les devoirs, la règle, mais aussi les codes sociaux qui nous permettent d'évoluer dans la société. Comment faire en sorte que ces jeunes développent un esprit critique, en créant un espace leur permettant de parler de leurs difficultés personnelles, familiales, sociales et environnementales. Ces difficultés sont ensuite traitées avec l'AFPAD et les partenaires.

L'objectif d'un tel projet est aussi de faire en sorte que ces élèves ne soient pas dehors en cas d'exclusion. Pour prévenir, le décrochage et toutes les conséquences que cela peut entraîner: prédélinquance ou même délinquance.

Ce sont souvent des élèves avec de grandes difficultés scolaires, un retard non négligeable et parfois avec une maîtrise approximative de la langue française écrite et orale. Nous essayons de travailler les bases de la langue française avec eux. Dans cet espace, nous avons différents professionnels qui interviennent: une coordinatrice, un médiateur dans la relation aux parents, un médiateur qui intervient auprès des élèves, un éducateur spécialisé et une juriste.

Le troisième champ d'intervention concerne un projet en partenariat avec l'Education nationale, la police nationale et le tribunal de Grande Instance Bobigny. Ce projet intitulé "Jeune police justice" à deux objectifs: un

objectif principal de déconstruire l'image, les préjugés concernant les institutions, la police et la justice en créant des espaces pour échanger avec les adultes sur des questions touchant leur quartier et en évoquant des situations au travers de l'actualité ou bien de leur vécu. L'objectif secondaire est d'amener ces collégiens à développer leur esprit critique en se forgeant leur propre opinion, au travers de ces échanges mais aussi au travers de ce qu'ils peuvent entendre dans les médias ou auprès des jeunes de leur quartier.

Pour mener à bien ces deux objectifs, nous organisons trois sessions d'une semaine au cours desquelles, nous accueillons 60 collégiens de Pierrefitte à l'AFPAD. Un programme est mis en place avec nos partenaires afin que les jeunes puissent les rencontrer au sein de l'association mais aussi de les rencontrer sur leur lieu de travail, au commissariat de police, au centre de commandement de Bobigny et au tribunal de grande instance pour participer à des audiences correctionnelles.

Ces activités permettent à la fois aux jeunes de se faire leur propre opinion de la police et de la justice en comprenant les difficultés de chacun, mais surtout en obtenant des réponses au travers de questions qui seront posées sans tabou par les élèves aux fonctionnaires de police ou de la justice, l'idée étant : d'échanger pour changer.

Ce processus de médiation va permettre de travailler sur la prévention car, en rapprochant la jeunesse et les institutions, nous allons éviter que les jeunes entrent dans un face-à-face perpétuel notamment avec les forces de l'ordre dans les quartiers. Il s'agit de jeunes collégiens de 3^{ème} qui pourront mieux appréhender cette relation, ils auront compris au travers des réponses à leurs questions la réalité de chacun. Ils pourront aussi être les porteurs d'un message de paix.

Le 4^{ème} champ d'intervention dans les collèges concerne un travail mis en place en concertation avec les enseignants. Il s'agit d'intervention auprès de classes posant des difficultés en matière de comportement et de relation entre élèves.

Nous sommes sollicités par les collèges à la demande du principal pour mettre en place un programme d'ateliers médiation avec les enseignants en total complémentarité pour apaiser le climat de la classe et faire évoluer positivement le comportement des élèves difficiles.

Ces ateliers se déroulent avec l'ensemble de la classe pour ne pas stigmatiser un ou plusieurs élèves. Généralement, le comportement de ces élèves difficiles pose des difficultés aux autres qui ne peuvent avancer de façon correcte dans les matières enseignées et de ce fait ils perturbent fortement les cours. Des rencontres préparatoires ont lieu avec l'ensemble des

enseignants responsables de la classe, pour nous présenter, décrire notre fonction, notre posture et donner aux enseignants des informations sur la médiation, le concept, le processus et l'intérêt de mener ces ateliers avec l'ensemble de la classe.

Nous précisons ensuite les objectifs avec les enseignants, nous organisons ensemble le déroulé des journées prévues avec les élèves et enfin le temps d'évaluation à court et moyen terme concernant l'efficacité des ateliers médiation.

J'insisterai sur un point: pour gagner en efficacité il est essentiel pour les partenaires de comprendre de quoi nous parlons: qu'est-ce que la médiation? Quel est le rôle du médiateur? De quelle façon intervient-il? Quel conflit est-il possible de gérer en médiation? Mais aussi, quelles sont les limites de la médiation?

Nous donnons une place importante à la diffusion de cette culture de la médiation, pour que cette vision soit partagée par tous, nous menons un travail régulier d'informations auprès des institutions, de sensibilisation auprès de la police nationale, des enseignants en école élémentaire et des bailleurs dans la formation des gardiens et les cadres de direction. Cette sensibilisation et formation des acteurs et partenaires sont cruciales pour mener à bien un projet médiation et pour donner toute sa valeur à une action.

Mais, il ne faut pas oublier que les habitants en conflit, qui passent par la médiation sont aussi porteurs de ces valeurs, par leur passage en médiation, ils contribuent à la diffusion de cette culture de médiation. Les personnes en sortent transformées.

En conclusion de mon intervention, je choisirai cette citation de Marshall Rosenberg, nous laissant réfléchir sur notre choix en matière de conflit: "on a le choix dans notre vie entre être heureux et avoir raison"¹.

Citation

Niscemi, N. (2019). Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès au Droit (AFPAD). In A. M. Costa e Silva, I. Macedo & S. Cunha (Eds.), *Livro de atas do II Congresso Internacional de Mediação Social: a Europa como espaço de diálogo intercultural e de mediação* (pp. 443-449). Braga: CECS.

¹ Récupéré de: <https://citations.ouest-france.fr/citation-marshall-rosenberg/choix-notre-vie-entre-etre-121936.html>